

[evenement.ch](https://www.evenement.ch)

Les chômeurs genevois âgés privés de rente-pont étendue

3-4 minutes

La majorité de droite du Grand Conseil s'est opposée au projet de la gauche et des syndicats visant à combler les lacunes de la Loi sur les prestations transitoires

La majorité de droite du Grand Conseil genevois a refusé le 3 juin la création d'une rente-pont genevoise étendue. Le projet avait été élaboré l'année dernière par la Communauté genevoise d'action syndicale et les partis de gauche, qui avaient déposé au Parlement cantonal un projet de loi.

«La rente-pont étendue genevoise devait permettre de combler les lacunes de la Loi fédérale sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés», explique Jocelyne Haller, députée d'Ensemble à gauche. Rappelons que cette Loi sur les prestations transitoires est une rente-pont fédérale qui entrera en vigueur au mois de juillet et qui doit éviter aux chômeurs en fin de droit âgés de plus de 60 ans de basculer dans l'aide sociale. «Elle est insuffisante à divers titres», critique Jocelyne Haller, qui est membre d'AvenirSocial, l'association professionnelle suisse du travail social, et, par ailleurs, d'Unia. «Les conditions d'accès sont d'abord extrêmement restrictives. Seuls les chômeurs en fin de droit de plus de 60 ans, qui présentent vingt années d'activité soumises à l'AVS, dont au moins cinq années après 50 ans, pourront en bénéficier. Cela ne tient pas compte de la problématique du chômage des travailleurs âgés de plus de 55 ans, qui constituent le gros du groupe des chômeurs âgés. Ensuite, les prestations transitoires ne s'élèvent qu'à hauteur des prestations complémentaires fédérales, dont les montants sont considérés comme insuffisants pour faire face au coût de la vie genevoise, raison pour laquelle Genève a d'ailleurs introduit des prestations complémentaires cantonales à l'AVS et à l'AI.»

Le nombre de chômeurs âgés en fin de droit est en progression. En

2017, Genève dénombrait 2480 bénéficiaires de l'aide sociale de plus de 55 ans, contre 1866 en 2013. Le projet de loi de la gauche prévoyait une rente-pont dès l'âge de 57 ans, assurant, en tenant compte des deux ans de droit au chômage, une sécurité sociale dès 55 ans. Les critères d'accès étaient moins restrictifs que ceux de la rente-pont fédérale et de la rente allouée alignée sur les prestations complémentaires cantonales, plus généreuses. Pour une personne seule, le montant annuel maximal de celles-ci atteint 71700 francs par an, tandis qu'avec les prestations transitoires fédérales, il faudra se contenter de 43762 francs au plus.

«Nous reviendrons à la charge»

Dans un duel classique gauche-droite, le projet de loi a été refusé par 52 non contre 37 oui. «Nous nous attendions bien à un refus, mais il y a toujours une déception, surtout que tout ce que nous proposons en matière de chômage ou d'emploi pour réparer les dommages du marché du travail est renvoyé d'un revers de la main, confie la députée. Nous reviendrons à la charge. Nous devons absolument proposer autre chose aux travailleurs âgés au chômage que l'aide sociale ou une baisse de revenu. Nous attendons déjà de voir si le Conseil d'Etat présentera ou non un projet de loi visant à adapter les montants des prestations transitoires à la réalité du coût de la vie à Genève.»